



**MAIRIE DE BOUSSENS  
31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b><u>Date de Convocation :</u></b> <b>17 août 2021</b>
<b><u>Nombre de Conseillers</u></b> en exercice : 15 présents : 14
<b><u>Nombre de voix</u></b> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
<b>Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9-2b</b>

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 août**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.**

**Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. à M. SANS),**

**Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) : Madame Cyrielle AGUILA**

**Objet : Réhabilitation Poste de Garde Ancien site ELF**  
Avenant n°1 au marché de travaux - Lot 4

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant doit être établi sur le lot n° 4 – Revêtement de sols souples – Peinture - Nettoyage, attribué à LORENZI SAS, 47 Avenue de la Bigorre, 31210 MONTREJEAU, dans le cadre du marché de réhabilitation du Poste de Garde de l'ancien site ELF.

La modification de la prestation initiale consistant à prendre en compte en phase chantier, la non utilisation d'une somme forfaitaire, incluse dans le montant du marché de base en prévision d'éventuels travaux complémentaires à effectuer pour l'obtention d'une bonne qualité de finition sur des supports incomplètement reconnaissables avant démolitions ou déposes d'ouvrages, s'étant avérée non nécessaire dans le déroulement de l'opération.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prestation d'intervention faisant apparaître une moins-value de 1 000.00 € HT portant le nouveau montant du lot n° 4 – Revêtement de sols souples – Peinture - Nettoyage à 21 285.00 € HT soit 25 542.00 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet avenant.

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 4 – Revêtement de sols souples – Peinture - Nettoyage, attribué à LORENZI SAS, 47 Avenue de la Bigorre, 31210 MONTREJEAU, dans le cadre du marché de réhabilitation du Poste de Garde de l'ancien site ELF portant le nouveau montant à **21 285.00 € HT** soit **25 542.00 € TTC** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **03 septembre 2021**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **02 septembre 2021**

Le Maire,  
Christian SANS

